

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 133-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2021.RRGR.202

Déposée le : 14.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Flück (Interlaken, PLR)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1130/2021 du 22 septembre 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Transports publics dans le canton de Berne : passer à la vitesse supérieure ?

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter dans un rapport les mesures grâce auxquelles il entend atteindre une nette augmentation de la part modale des transports publics dans le canton de Berne.

Développement :

D'après l'évaluation actuelle du microrecensement mobilité et transports, les transports publics représentent 27 pour cent des distances parcourues quotidiennement¹ et le trafic individuel motorisé (TIM) 63 pour cent, soit plus du double. Selon l'Office fédéral de l'environnement, les transports sont responsables d'un tiers des émissions de CO₂ en Suisse². Ils constituent donc un levier important pour réduire les émissions de CO₂. Les gens ont besoin de solutions attrayantes pour sauter le pas. Il faut passer à des moyens de transport moins polluants et présentant une meilleure efficacité énergétique, comme les transports publics, qui sont un substitut de premier choix au TIM sur les moyennes et longues distances.

Face au changement climatique, les transports publics gagnent encore en signification. C'est l'une des clés les plus importantes pour surmonter la crise climatique. Pour réduire durablement la part du TIM, il faut parallèlement développer les transports publics – en ville, comme à la campagne. Ainsi, conformément à son projet « Perspective RAIL 2050 », la Confédération s'est donné pour objectif de doubler leur part d'ici à 2050. Le canton de Berne doit par conséquent lancer une campagne de développement des transports publics dans le but d'augmenter sensiblement à moyen et à long terme leur part dans la répartition modale sur tout le territoire cantonal. Pour cela, le Conseil-exécutif présentera dans un rapport les mesures concrètes nécessaires pour atteindre une augmentation sensible.

¹ https://www.bve.be.ch/bve/fr/index/mobilitaet/mobilitaet_verkehr/mobilitaet/grundlagen_mobilitaet/mikrozensus_mobilitaetundverkehr.html

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html#-1333200555>

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est également d'avis que le renforcement des transports publics fournit une contribution notable à la réalisation des objectifs climatiques dans le domaine des transports. Ce renforcement revêt depuis des années une grande importance pour le canton, comme le montre l'article 34 de la Constitution du canton de Berne ainsi que la Stratégie de mobilité globale du Conseil-exécutif. En juin 2020, le Conseil-exécutif a adopté le rapport « Réduire la consommation d'énergie dans les transports – Rapport de mise en œuvre 2019 et mesures 2020-2024 ». Les mesures qui y sont mentionnées contribuent elles aussi à une mobilité plus respectueuse de l'environnement et plus efficace sur le plan énergétique. Dans ce contexte, il est important d'avoir une vue d'ensemble de manière à assurer une bonne desserte dans les zones urbaines comme rurales, tout en laissant sa place au trafic individuel motorisé.

Le train est le moyen de transport public le plus important et le plus performant. Sous la direction de la Confédération, le développement de l'infrastructure ferroviaire est planifié dans le cadre des étapes d'aménagement et mis en œuvre progressivement. Les cantons participent à la planification.

La Confédération élabore actuellement la « Perspective RAIL 2050 » comme base pour les étapes d'aménagement à venir. S'appuyant sur les objectifs climatiques au niveau national, le bilan intermédiaire mentionne notamment un objectif ambitieux, à savoir doubler la part du ferroviaire dans le trafic global. Selon le calendrier actuel de la Confédération, il est prévu que le Conseil fédéral adopte la « Perspective RAIL 2050 » en 2023.

La prochaine étape d'aménagement ferroviaire devrait être élaborée d'ici 2026 et couvrir la période allant jusqu'en 2040/45. Les cantons peuvent soumettre leurs schémas d'offre motivés d'ici à 2023 à la Confédération. Dans cette perspective, ils tiennent compte des coûts prévus en vue de la commande de l'offre. La Confédération accordera la priorité aux mesures qui s'inscrivent dans ses objectifs et dans la « Perspective RAIL 2050 », et qui présentent un bon rapport coût-utilité.

Dans le cadre des arrêtés quadriennaux sur les transports publics (arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement), le Conseil-exécutif présente au Grand Conseil le renforcement prévu des transports publics dans le canton de Berne au moyen des étapes d'aménagement de la Confédération ainsi que les coûts estimés à la charge du canton. Dans l'optique d'une évaluation globale des transports publics, il est prévu non seulement de prendre en compte l'offre en matière de trafic ferroviaire, mais aussi d'améliorer l'offre de bus là où cela est nécessaire et judicieux. L'élargissement de l'offre dépend toutefois toujours aussi de la situation financière du canton de Berne. Le Conseil-exécutif considère qu'il ne serait pas opportun d'élaborer un rapport cantonal de base en parallèle des travaux de planification en cours, notamment pour des raisons de ressources. La requête des auteurs de la motion est déjà traitée dans le cadre des processus et canaux existants, et notamment du rapport relatif à l'arrêté sur l'offre. Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter la présente intervention et de tenir compte des requêtes des auteurs de la motion lors de l'élaboration des arrêtés quadriennaux.

Destinataire
– Grand Conseil